

et 1338 — Condrieu, Longes, Tupins, Semons, les Hayes, Ampuis, 1280 — Mornant, 1290 — Duerne, Thurins, St-Martin-en-Haut, Soucieu, Messimy, 1300 — St-Jean-de-Toulas, Chaussan, 1300 — St-Romain-de-Couzou, Bron, 1325 — Colonges, St-Cyr, St-Rambert, 1330-1356-1360-1392 — Sivrieu, Chazay, Dommartin, 1338 — Lissieu, 1338 — St-Genis-Laval 1325 et 1356 — Mornant, 1325 et 1356 — Rontalon, 1357 — Charly, 1357 — Couzon, Albigny, St-Romain, 1360 — St-Didier-au-Mont-d'Or, 1361 et 1371 — Brindas, 1362 — Ste-Foy, 1363 — Ste-Colombe, St-Cyr-sur-le-Rhône, 1365 — Bron, 1366 — Montroman, Rontalon, Soucieu, Messimy, 1367 — Ecully, 1369 — Tassins, Charbonnières, 1371 — Chaponost, 1377 — La Chapelle-sur-Coise, St-Genis-l'Argentière, 1377 — St-Symphorien, 1384 — Aveize, Pomeys, 1384 — Fontaine-sur-Saône, St-Romain, 1390.

Archives Nationales (Paris). Liste des citoyens lyonnais qui ont acquiescé à l'union de la ville de Lyon à la Couronne de France en 1320 (1).

Des dépôts passons aux terriers qu'ils renferment. On appelle *terriers* des registres contenant les déclarations de ce que chacun possédait en terre, bois, vigne, maison, jardin, verchère, eaux et prises d'eaux et autres biens quelconques devant des servis ou droits aux seigneurs, qu'ils fussent laïcs ou hommes d'église. Ces terriers se faisaient dans le principe à chaque changement de seigneur, puis on ne les dressa plus que tous les cinq ou dix ans ; c'est ce qu'on appelait la *renovation des terriers*. Dans les premières années du xiv^e siècle, la

(1) Cette liste qui m'a été envoyée par M. Pierre Bonnassieux, archiviste à Paris, est sous la cote J. 268 n° 66. Nous remercions de nouveau M. Bonnassieux.